Natation (1)	ous souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	.978 modifié r ce droit et andicci , 939 fit de le préd	Date de	nmunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	mise à jour
Transfert — Nom du club précédent : Renouvellement Nom : Prénom : Nationalité : Adresse : Code postal : Ville : E-mail personnel (obligatoire) En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lit des données vous concernant conservées par informatique. Si vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de Ces informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « I Natation (1)	Sexe (H/F) : Dertés » du 6 janvier 1 Dus souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	978 modifiér ce droit et andicci , 935 fit de le préc	Date de	Tél (0. Tél (0 osez d'un droit d'a imunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	1): 2): ccès, de rectification et de r	mise à jour
Renouvellement Nom: Prénom: Nationalité: Adresse: Code postal: E-mail personnel (obligatoire) En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lit des données vous concernant conservées par informatique. Si va vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de Ces informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE COMPETITION LICENCE « Natation (1) Natation (1) Natation. Artistique Plongeon Water-Polo Eau Libre Rager Forme (2) Ne pouvant pas participer au championnat de France (1) = comprenant la catégorie des maîtres Lorsqu'un certificat médical de non contre-indication est exigé, - Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellem Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non competition, il y a moins de trois ans. Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de En Application de l'article R.232-52 du code du Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de En Application de l'article R.232-52 du code du Autorise tout prélèvement nécessitant une techn lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur Reconnais être informé que l'absence d'autorisat susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaire Le soussigné déclare avoir : Reçu et pris connaissance des informations minir Pris connaissance du bulletin permettant de sous base « accidents corporels » auprès de l'assureu	Sexe (H/F) : Dertés » du 6 janvier 1 Dus souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	978 modifiér ce droit et andicci , 935 fit de le préc	Date de	Tél (0. Tél (0 osez d'un droit d'a imunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	1): 2): ccès, de rectification et de r	mise à jour
Prénom : Nationalité : Adresse : Code postal : Ville : E-mail personnel (obligatoire) n application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lit es données vous concernant conservées par informatique. Si vous usus adresser au service « licence » de la Fédération Française de es informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « l Natation (1)	Sexe (H/F) : Dertés » du 6 janvier 1 Dus souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	.978 modifié ce droit et andicci , 93 fit de le préd TOUS »	e, vous disp obtenir com 508 Pantin ce	Tél (0. Tél (0 osez d'un droit d'a imunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	t veuillez
Prénom: Nationalité: Adresse: Code postal: Ville: E-mail personnel (obligatoire) n application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lite es données vous concernant conservées par informatique. Si vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de es informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « l Natation (1)	pertés » du 6 janvier 1 pus souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sca vous y opposez, il suff NATATION POUR	978 modifié ce droit et andicci , 93 fit de le préd TOUS »	e, vous disp obtenir com 508 Pantin ce	Tél (0. Tél (0 osez d'un droit d'a imunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	t veuillez
Nationalité : Adresse : Code postal : Ville : E-mail personnel (obligatoire) In application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lit es données vous concernant conservées par informatique. Si vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de si informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « l Natation (1)	pertés » du 6 janvier 1 pus souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sca vous y opposez, il suff NATATION POUR	978 modifié ce droit et andicci , 93 fit de le préd TOUS »	e, vous disp obtenir com 508 Pantin ce	Tél (0. Tél (0 osez d'un droit d'a imunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	t veuillez
Adresse: Code postal: Ville: E-mail personnel (obligatoire) n application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lit es données vous concernant conservées par informatique. Si vo pus adresser au service « licence » de la Fédération Française de es informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « l Natation (1)	pertés » du 6 janvier 1 pus souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sca vous y opposez, il suff NATATION POUR	978 modifié ce droit et andicci , 93 fit de le préd TOUS »	e, vous disp obtenir com 508 Pantin ce	Tél (0. Tél (0 osez d'un droit d'a imunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	t veuillez
Code postal : Ville : E-mail personnel Cobligatoire) In application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lit se données vous concernant conservées par informatique. Si vo usus adresser au service « licence » de la Fédération Française de ses informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « I Natation (1)	pertés » du 6 janvier 1 pus souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sca vous y opposez, il suff NATATION POUR	978 modifié ce droit et andicci , 93 fit de le préd TOUS »	e, vous disp obtenir com 508 Pantin ce	Tél (0. Tél (0 osez d'un droit d'a imunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	t veuillez
E-mail personnel (obligatoire) n application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lite es données vous concernant conservées par informatique. Si vi pus adresser au service « licence » de la Fédération Française de la sinformations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « I Natation (1)	ous souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	ce droit et andicci , 935 fit de le préd TOUS »	obtenir com	Tél (0 osez d'un droit d'a nmunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	t veuillez
Application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lites données vous concernant conservées par informatique. Si vous surs adresser au service « licence » de la Fédération Française de la sinformations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « la Natation speuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE « la Natation (1)	ous souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	ce droit et andicci , 935 fit de le préd TOUS »	obtenir com	Tél (0 osez d'un droit d'a nmunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	2): ccès, de rectification et de r	t veuillez
n application des art.39 et suivants de la loi « informatique et lites données vous concernant conservées par informatique. Si vous adresser au service « licence » de la Fédération Française de la ses informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous LICENCE COMPETITION LICENCE « la Natation (1)	ous souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	ce droit et andicci , 935 fit de le préd TOUS »	obtenir com	osez d'un droit d'a nmunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	ccès, de rectification et de r	t veuillez
LICENCE COMPETITION LICENCE « I Natation (1)	ous souhaitez exercer le Natation, 14 rue Sci vous y opposez, il suff	ce droit et andicci , 935 fit de le préd TOUS »	obtenir com	nmunication des in edex ou à l'adresse it à la fédération.	formations your concernan	t veuillez
Natation (1)	istique		The State of the	1105410		
Natation. Artistique	istique	Activité			E ENCADREMENT	
Plongeon		•	Entraineur		sident	□-
Water-Polo					rétaire Général	
Rau Libre Nager Forme Nager Forme Nager Forme Nager Forme Nager Forme Nager Forme Eveil				□ Tré	sorier	
Nager Forme Eveil					Di-l	
Nager Forme Nager Parker Nager Forme Nager Pore Nager Pore Nager Parker Nage				Ш.	re Dirigeant evole	
Eveil Lorsqu'un certificat médical de non contre-indication est exigé, Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellem l'avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non compétition, il y a moins de trois ans. Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de l'avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de l'Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de l'autorise tout prélèvement nécessitant une techn lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur l'Reconnais être informé que l'absence d'autorisat susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaire le soussigné déclare avoir : Reçu et pris connaissance des informations minir Pris connaissance du bulletin permettant de sous base « accidents corporels » auprès de l'assureu	Santé			Бег	levole	
Lorsqu'un certificat médical de non contre-indication est exigé, Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellem Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non compétition, il y a moins de trois ans. Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de Autorise tout prélèvement nécessitant une techn lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur Reconnais être informé que l'absence d'autorisat susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaire e soussigné déclare avoir : Reçu et pris connaissance des informations minir Pris connaissance du bulletin permettant de sous base « accidents corporels » auprès de l'assureu	Bien-être			OPE	RATION MINISTERIELL	.E
Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellem Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non compétition, il y a moins de trois ans. I Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de l'avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de l'Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de l'Autorise tout prélèvement nécessitant une techn lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur Reconnais être informé que l'absence d'autorisat susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaire e soussigné déclare avoir : Reçu et pris connaissance des informations minir Pris connaissance du bulletin permettant de sous base « accidents corporels » auprès de l'assureu				J'appi	ends à nager	
Reçu et pris connaissance des informations minir Pris connaissance du bulletin permettant de sous base « accidents corporels » auprès de l'assureu	contre-indication à la p de ce certificat. e santé « QS – SPORT » sport, (cocher l'un ique invasive (pris ou le majeur prot ion parentale est	» dont le co ne ou l'au se de sang tégé (non	sport ou de l ntenu est pre tre des de g, prélèver n et préno	écisé à l'Annexe II- eux cases) ment de phanè m)	fédérales envisagées, en 22 (Art. A. 231-1) du Code d res)	
Reçu et pris connaissance des informations minir Pris connaissance du bulletin permettant de sous base « accidents corporels » auprès de l'assureu	ASSURA	ANCE				
Pris connaissance du bulletin permettant de sous base « accidents corporels » auprès de l'assureu						
	scrire personnelle					١
		ent »				
 OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « indiv NON, je renonce à bénéficier de la garantie « indiv se d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refue formulaire auprès de la FFN) arantie complémentaire OUI, je souhaite souscrire une option compléme club et le renvoyer à l'assureur en joignant un compleme club et le renvoyer à l'assureur en joignant un compleme compleme club et le renvoyer à l'assureur en joignant un compleme club et le renvoyer à l'assureur en joignant un compleme club et le renvoyer à l'assureur en joignant un compleme compleme club et le renvoyer à l'assureur en joignant un compleme complement complement	iduelle accident » dividuelle acciden	et « ass of » et « as TC et 0,05 as, rempli	ssistance r € TTC pour r le formu	rapatriement » les bébés nageu	et donc à toute couve rs. Dans ce cas envoyer u	rture en ine copie
NON, Je ne désire pas souscrire d'option complé		e celui-ci.			SIG	NATURE
ait à	hèque à l'ordre d		i i		Date of the second	Militar Residence
ait a	hèque à l'ordre d					





ASSURANCE SAISON 2018 / 2019 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN

ASSURES: Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES: (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés):

La pratique de la natation du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation: • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou durres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF). « Nagez Grandeur

TERRITORIALITE • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours <u>d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours</u> dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres pollution, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIES.

POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIES.

1 / RESPONSABILITE CIVILE: extrait du contrat n° 56852544

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D. (1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex - SA au capital de 991.967.200 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par l'
Code des assurances) //// Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75116 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011- APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479

(www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels: Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine.

Dommages matériels: Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine.

Dommages matériels: Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice.

Sinistre: Tout dommage ou ensemble de dommages causés à dommage. Un ensemble de faits dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable et celui qui constitue la cause génératrice du différents assurés sont tous tiers entre eux sauf pour les dommages immatériels nor consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	The state of the s	
	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :	30 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs Dommages immatériels non consécutifs	15 000 000 € par sinistre 1 500 000 € par an	Néant Néant
DEFENSE PENALE / RECOURS	100 000 € par an	Seuil d'intervention en recours : 200 6

Sont notamment exclus des garanties : Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. Amendes quelle qu'en soit la nature. Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suiters s'a moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la vole publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2 / INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 2141 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 · Mutuelle régie par le Code de la Mutuelle immatriculée au Répertoire Siréne sous le n° 422 801 910 - APE 65122)

Accident: Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partiel de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicait pour apprécier les déficits fonctionnels séquellaires utilisé en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc....).

Enfants à charge: Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%

LICENCIES	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise		
200 % de la base de remboursement SS	ent SS 250 % de la base de remboursement SS 300 % de la base de remboursement SS		The state of the s	
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER Frais réels				
2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident	Néant Néant	
	200 % de la base de remboursement SS	200 % de la base de remboursement SS 250 % de la base de remboursement SS Frais réels	200 % de la base de remboursement SS 250 % de la base de remboursement SS 300 % de la base de remboursement SS Frais réels	

le en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.

L'assuré benéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalite a chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.

L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après interverention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :

Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale prescrités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives) pris en compte et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans pris en compte et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans pris en compte et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans pris en compte de l'assuré pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités soclaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos pris de remise à niveau scolaire ou universitaire prescrits en prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos pris en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos pris en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos pris en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos pris en centre de rédeucation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos pris de

<u>G</u>	ARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise	
DECES MOINS DE 16 ANS 16 ANS ET PLUS	8 000 € 31 000 €	8 000 € 46 000 €	8 000 €	Néant Néant		
		Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti Capital limité à 16 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives				
INVALIDITE Capital réductible en fonction du taux	61 000 €	90 000 €	130 000 €	Néant		
oupital reduction	e en fonction du taux	Capital limité à 23 000 € en cas	d'accident survenant pendant le trajet or	u lors d'activités extra-sportives		
FRAIS DE PREM	IER TRANSPORT	DRT Frais réels				
INTERRUPTION	ERRUPTION DE STAGE ENF 50% d'une inscription à un nouveau stage ENF				Néant Néant	
	50% d une inscription a un nouveau stage ENF					

Exclusions: • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 (Accord collectif n* 2141 - garanties souscntes par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entrepnse régie par le Code des assurances)

Principales prestations: • Rapatriement ou transport sanitaire. • Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335.72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grs ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE @grpmds.com

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION:

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du règime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chêque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations	
pouvant être		30 500 €		6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans	
	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation	
	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour (*)	89.80 € TTC		